

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2023

Nombre de Conseillers : 13 ; Présents 11 ; Votants : 12 ;

Date de convocation et affichage : 15 novembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois le 22 novembre à 19 h, le Conseil Municipal de Mers-sur-Indre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Mers-sur-Indre, sous la présidence de M. Christian ROBERT, Maire.

PRESENTS : : M. Christian ROBERT Maire, M. Jean-Marc LAFONT, Mme Hélène BEHRA, M. Philippe HUGOTTE, Mme Maryse CLAIRON, Mme Valérie SWIRBLESKA, Mme Aurélie ROTY LEPERS, Mme Emilie BARON, Mme Michèle BREUILLAUD, M. Romain DUVAL, M. Stéphane RENAULT.

ABSENT(S) : M. Eddy BURLINSKI

POUVOIR(S): Mme Nicole COLIN donne pouvoir à M.Christian ROBERT

Secrétaire de Séance : Mme Aurélie ROTY LEPERS

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 03 octobre 2023;
- Modification bail commercial ;
- Fonds du maintien des commerces en zone rurale (Conseil Départemental) ;
- Avis sur le programme régional de santé 3^{ème} génération ;
- Communauté de Communes Val de Bouzanne-Modification des statuts ;
- Questions et courriers divers

FONDS DU MAINTIEN DES COMMERCES EN ZONE RURALE (CONSEIL DEPARTEMENTAL) (délib.n°01 du 22.11.2023)

Monsieur le Maire présente les travaux à réaliser à la boulangerie au 39 rue George Sand dans le cadre du renouvellement du matériel vétuste, bâtiment et matériel dont la commune est propriétaire. .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention de 17 772,00 € au titre du fonds du maintien des commerces en zone rurale avec le plan de financement ci-dessous :

- o Demande de subvention Conseil Départemental 17 772,00 €
- o Fonds propres et/ou emprunt.....41 469,88 €

Pour un montant total de 59 241,88 € HT

ACHAT MATERIEL (delib.n°02 du 22.11.2023)

Considérant que la Commune est propriétaire des bâtiments sis au 39 rue George Sand, il convient, afin de pérenniser le commerce de boulangerie, de faire le renouvellement de certains matériels vétustes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le souhait d'acquérir du nouveau matériel pour la boulangerie pour une valeur maximum 59 241,88 € H.T.

Avis sur le Programme Régional de Santé 3^{ème} génération (PRS3)2023-2028 en REGION CENTRE-VAL DE LOIRE (délib.n°03 du22.1.2023)

Par courrier en date du 06 juillet 2023 , le président du Conseil Départemental de l'Indre a adressé à l'ensemble des Maires de l'Indre , un courrier pour leur communiquer les raisons de l'avis négatif du Département de l'Indre sur le Programme Régional de Santé 3^{ème} génération(PRS3) 2023-2028 et pour leur demander de soumettre ce point en conseil municipal.

Le Programme Régional de Santé 2023-2028 est soumis à la consultation des collectivités par l'agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire (ARS).

Le Département de l'Indre , qui œuvre depuis plusieurs années pour favoriser l'arrivée de nouveaux médecins, kinésithérapeutes, dentistes, sage-femmes, orthophonistes.

Le Département de l'Indre note en effet que les réponses de ce programme sont largement insuffisantes pour lutter contre la désertification médicale et renforcer l'offre hospitalière et pour apporter les réponses dont l'Ars a la responsabilité directe, aux besoins d'accompagnement et de soins aux personnes âgées, aux enfants et aux adultes en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité soutien la position du Département de l'Indre avec un avis défavorable au Programme régionale de santé PRS3 2023-2028.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC VAL DE BOUZANNE (delib.n°04 du 22.11.2023)

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 18 octobre 2023 décidant de modifier les statuts de la CDC Val de Bouzanne , après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité accepte la modification des statuts comportant le retrait de la compétence « politique du logement et du cadre de vie -assistance , conseil et suivi dans le cadre des opérations d'actions collectives en faveur de l'habitat : OPAH, PLH ».

DIVERS :

- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 19 janvier à 18h30.
- Le cyclo cross du 10 décembre est annulé.

Après des questions diverses la séance est levée à 20h45

Le Maire,



Christian ROBERT.

La secrétaire,

Aurélie ROTY LEPERS.